

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET  
DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE SUIVI

N° 000016 / C/MINMIDT/SG/CS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY AND  
TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

MONITORING UNIT

## COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Des individus se prévalant du statut de membres d'une prétendue organisation de la société civile dite « **des Réconciliateurs** », prenant prétexte de la signature le 06 mai 2022, d'une convention minière entre l'Etat du Cameroun et l'entreprise SINOSTEEL CAM S.A., relaient en boucle sur les Réseaux Sociaux une information erronée au sujet de l'exploitation des minerais de fer de Lobé dans le Département de l'Océan. Ils en profitent pour appeler à une insurrection contre ce qu'ils appellent « braderie » des ressources naturelles du pays.

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique tient à préciser pour l'éclairage de l'opinion publique, que la sus-dite convention qui est consécutive au résultat d'une recherche minière aboutie sur le prospect visé, a été élaborée conformément aux standards internationaux en la matière. Ces standards imposent une évaluation globale de la réserve minérale, ainsi que de la teneur du minerai dont dépendent la rentabilité et les impacts socio-économiques, outre la durée globale de l'exploitation exprimée en nombre d'années entre autres exigences.

La législation camerounaise quant à elle, limite en tranche de **vingt (20) ans**, la durée du permis d'exploitation du minerai par la société minière, moyennant l'évaluation permanente des conditions contractuelles et administratives d'exploitation.

Les déclarations portant à faire croire que l'Etat du Cameroun a attribué un permis d'exploitation pour une durée de **cinquante (50) ans** ne sont en conséquence que pures élucubrations empreintes de mauvaise foi ou d'ignorance pure et simple des pratiques et de la réglementation minière.

Ces déclarations sont de nature à perturber la sérénité dans la mise en œuvre de cet important projet et à la tranquillité publique. Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique en appelle de ce fait à la vigilance de tous. /-

Fait à Yaoundé, le 09 MAI 2022



*Dodo Ndoké Gabriel*